

Monsieur le Vice-Président COFVU ouvre la séance à 14H20 et fait lecture des pouvoirs.

Il demande que soit rajouté à l'ordre du jour l'approbation du relevé de décisions de la séance du 27 septembre 2018. L'ensemble des membres en est d'accord.

### *1 - Approbation du relevé de décisions de la séance plénière du 27 septembre 2018*

---

En l'absence de remarque, le relevé de décisions de la séance plénière du 27 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

### *2 - Approbation de la répartition de la dotation aux composantes de formation pour l'exercice 2019*

---

Après un rappel des règles fixées par la loi ESR et du calendrier budgétaire, le directeur des affaires financières présente la répartition des moyens de la formation pour 2019.

Le conseil d'administration du 02 juillet 2018 a voté une répartition par secteurs de la dotation globale de l'Etat estimée à hauteur de 86.7 millions d'euros pour 2019. Le secteur formation est doté de 3.13 millions d'euros.

Suite au dialogue budgétaire qui s'est déroulé du 10 au 29 septembre 2018, compte tenu des demandes en investissement, fonctionnement et dépenses de personnel des composantes, compte tenu de leurs ressources propres, une proposition de contribution de l'établissement à l'équilibre budgétaire de chaque composante a été élaborée.

Le montant de la participation de l'établissement pour 2019 est proche de celui de 2018, aussi, les besoins de certaines composantes n'ont pu être satisfaits en totalité.

Le directeur des affaires financières rappelle que ces dernières années, les demandes des composantes croissent alors que leurs ressources propres ont tendance à diminuer. Cela entraîne une augmentation du besoin de ligne d'équilibre et impacte négativement le résultat de fonctionnement de l'établissement.

Une précision est demandée sur la stratégie envisagée pour éviter une aggravation de la situation. Le directeur précise que les leviers sont la masse salariale qu'il faut maîtriser et une politique d'économies sur les dépenses de fonctionnement.

Un membre, directeur de composante, précise que la simple lecture des chiffres peut induire en erreur. Les composantes agissent et vont chercher de nouvelles recettes. Les recettes de l'apprentissage augmentent d'ailleurs. Malheureusement, elles doivent faire face à la diminution des subventions, notamment celles de la Région. Il fait remarquer qu'il devra faire fonctionner sa composante avec 200 000 € de moins par rapport aux besoins qu'il a prévus pour 2019.

Une autre question porte sur les réserves de l'établissement : sont-elles réellement utilisées lorsqu'il y a prélèvement sur les réserves pour équilibrer la dotation ? Le directeur des affaires financières précise que

les travaux programmés ne font pas forcément l'objet d'une réalisation totale sur l'exercice même. Dans tous les cas, les sommes non utilisées viennent reconstituer les réserves en fin d'exercice.

Un membre demande si la dotation de l'Etat peut s'avérer plus élevée que prévue et dans ce cas, l'utilise-t-on pour compenser le prélèvement sur fonds de réserves ? La réponse est que le prélèvement sur les réserves sert aux investissements et que si la dotation de l'Etat s'avère plus importante, elle permettra d'augmenter la part accordée aux composantes.

Un membre souhaite savoir pourquoi aucune somme n'est inscrite en investissement pour la FDEG et l'IPAG. Le vice-président répond que ces deux composantes n'ont produit aucune demande en investissement car elles ne souhaitent pas entamer des travaux alors que nous sommes dans une période de réorganisation et qu'une nouvelle localisation est possible.

Le tableau de répartition des moyens de la formation est soumis à l'approbation des membres de la CoFVU.

Il est arrêté à la majorité des voix (1 voix contre).

### ***3 - Répartition des fonds « Parcoursup »***

---

Le vice-président CoFVU présente le barème de répartition des fonds relatifs au traitement des vœux d'inscription dans la plateforme « Parcoursup » et au suivi des étudiants en remédiation. Les fonds alloués (39 000 € pour 2018) sont répartis entre les composantes concernées en fonction de la gestion des vœux pour  $\frac{1}{4}$  et de la gestion des remédiations pour  $\frac{3}{4}$ . Le suivi des étudiants en remédiations de type 1 compte pour 2 et celle de type 2 compte pour 3. Pour répondre à la question d'un membre de la commission, le vice-président illustre son propos en prenant pour exemple une composante et en précisant le nombre de vœux traités et le nombre de remédiations de type 1 et de type 2.

De plus, il précise que pour 2019, la somme à répartir s'élèvera à 83 656 €. Pour le premier semestre, la répartition s'effectuera sur le même principe. Par contre, le second semestre 2019 verra l'ensemble des étudiants signer un contrat de réussite. Ainsi, le suivi des étudiants sans remédiation comptera pour 1, celui des étudiants avec remédiation de type 1 pour 2 et celui des étudiants avec remédiation de type 2 pour 3.

### ***4 - Questions diverses***

---

- Une première question porte sur comment a été effectué le recrutement des étudiants pour la journée du lancement de l'université polytechnique. Le coordonnateur du SCEVE précise qu'un appel à candidatures a été lancé auprès de l'ensemble des étudiants afin de recruter des étudiants ambassadeurs et que le choix a été opéré parmi les candidatures reçues.
- Un membre de la commission souhaite savoir si la FDEG sera amenée à être relocalisée dans le cadre de la mise en place de l'UPHF. Le vice-président répond qu'à ce jour la réorganisation n'est pas achevée et qu'il n'est donc pas possible de répondre avec certitude. La réflexion en cours met en avant l'intérêt de l'établissement et non d'une composante en particulier.

- Une question est posée sur la possibilité pour un étudiant de disposer d'un prénom d'usage au moment de son inscription. Une première réponse indique que le changement de prénom est désormais une démarche administrative simplifiée et que par ailleurs, au moment d'un examen, la différence entre un prénom d'usage et le prénom de l'état civil risquerait de poser problème. L'administration est chargée d'étudier la demande afin d'apporter une réponse plus précise.
- Un membre élu s'inquiète de l'accès des étudiants de l'IAE à leurs documentations spécifiques suite à leur prochain déménagement des Tertiales vers le Mont Houy. La réponse est apportée par la représentante du SCD : ce déménagement est anticipé et une étude est actuellement menée pour le transfert des collections. Dans certains cas, le doublonnage sera également une solution, l'objectif étant de satisfaire les besoins sur l'ensemble des sites.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 15H20.

### ***Etaient présents***

---

M. BARBIER, Vice-Président COFVU (sans voix délibérative)

#### **Membres présents avec voix délibérative :**

Collège A : M. DELOT.

Collège B : Mmes ET MM MORGAND, NIEMCZYK, SCOYEZ, DELEVAQUE, HENRY.

Collège BIATSS : MM. JOLY, PODSADNY.

Collège usagers : Mmes et MM. BLARY, HADDAR, QUONIOU, LALLEMANT, LEVIONNAIS, BILLAS, BRUANT, OUSSEDRATE.

Collège des personnalités extérieures : M. CLAISSE.

#### **Membres invités :**

Mmes et M. HESPEL, TYLEC, VAN OOST, SCIARDIS, VANDOMME.

#### **Pouvoirs :**

M. BEN BARKA à M. DELOT

Mme FLOQUET à M. HENRY

M. WASILEWSKI à M. LALLEMANT

Mme EBEL à M. PODSADNY

Mme MORMENTYN à M. CLAISSE

Fait à Valenciennes le 13 octobre 2018

Le Vice-Président COFVU,  
Pr Franck BARBIER

